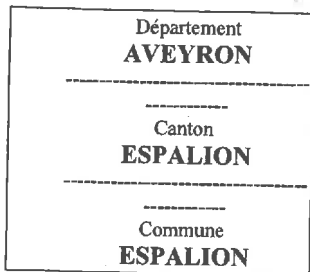


Transmis à Monsieur PICARD le 30/12/14

→ JMG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°141208-11

2.1.2. Document d'urbanisme
- PLU
p1/3

- Séance du 08 Décembre 2014 -

L'An Deux Mille Quatorze, le huit décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland -BOUCHENTOUF Abderrahim - MOREIRA Antony (à partir de 20h30) - CONQUET Denis - POATY Rodrigue - AYRAL Robert - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie - BRIEU Yolande - KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne -HOIRET Isabelle - VALETTE Lucie - AUSSEIL Josiane - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : Mr DUME Jean à Mr PLAGNARD Pierre - Mr DEBLADIS Nicolas à Mr VERDU Jean-Michel - Mlle DUARTE Noémie procuration à Mme KRAUSS Catherine - Mlle BEZAYRIE Mathilde procuration à Mr GIRBAL Roland - Mme PINTOR Vanessa procuration à Mr DELPERIE David

Absents : Mr MOREIRA Anthony (jusqu'à 20h30)

Secrétaire de séance : Mr PLAGNARD Pierre

**Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme
Présentation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

Le maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations en date du :

- 06/04/2011 le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du POS et de le transférer en PLU sur tout le territoire de la Commune.
- 27/07/2011 le Conseil Municipal approuvait le cahier des charges en vue de la consultation de bureaux d'études.

Il indique également que :

- Le bureau Sol et Cité a été désigné par le Groupement de Commandes (composé de Bessuéjols - Lassouts - Coubisou - Espalion).
- Le 16/07/2013 le PADD avait été approuvé par le Conseil Municipal
- Qu'une réunion publique a été ensuite organisée le 12/11/2013.

Le Maire précise à l'Assemblée qu'après le dernier renouvellement du Conseil Municipal différentes réunions ont eu lieu avec le bureau d'études.

Quelques modifications sont donc apportées à ce PADD pour tenir compte des nouveaux objectifs (développement économique, transfert complexe multisports, nouvelle zone à urbaniser etc...).

Ce nouveau projet est basé sur un objectif de 5 000 habitants et devra permettre la production de 570 logements, la réhabilitation d'environ 145 logements et un potentiel d'extension urbaine autour de 30 ha.

Une présentation et orientation de ce PADD sera effectuée en présence de Mr Frauciel du cabinet Sol et Cité.

Une réunion publique devra à nouveau être programmée.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), sur la base du document fourni par le bureau d'études Sol et Cité et en particulier sur les grandes orientations suivantes :

- **Orientation 1 = préserver les richesses naturelles du territoire et le grand paysage**
 - ° Axe 1 : protéger durablement les espaces à valeur écologique reconnue constitutif du grand paysage
 - ° Axe 2 : valoriser et étendre les richesses de la « nature ordinaire »
- **Orientation 2 = maintenir l'activité agricole comme ressource économique et paysagère du territoire**
 - ° Axe 1 : protéger durablement le territoire agricole
- **Orientation 3 = projeter un développement urbain raisonné et anticipant les mutations futures**
 - ° Axe 1 : Anticiper le renforcement de l'accessibilité d'Espalion (voie de contournement)
 - ° Axe 2 : contenir l'urbanisation dans une ville accessible au plus grand nombre
 - ° Axe 3 : développer le noyau urbain de façon durable
- **Orientation 4 = permettre à chaque espace de se développer en cohérence avec sa vocation**
 - ° Axe 1 : déterminer les hameaux en capacité d'accueillir de l'habitat de façon qualitative
 - ° Axe 2 : gérer durablement la présence de l'activité agricole au sein des ensembles bâtis
 - ° Axe 3 : préserver les espaces naturels et patrimoniaux
- **Orientation 5 = mettre en avant l'activité économique locale et son rayonnement sur le Nord Aveyron**
 - ° Axe 1 : Dynamiser les 3 entrées d'Espalion, par 3 pôles d'activités desservis par la voie de contournement
 - ° Axe 2 : Soutenir l'offre commerciale du centre-ville
 - ° Axe 3 : valoriser économiquement les ressources naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles

Un débat s'instaure sur ces différents objectifs :

- Suite à une question de Mr Delpérié, sur l'objectif de la population, le Maire précise que ce projet est basé sur une estimation de 5000 habitants. (dernier document remis aux Conseillers et non pas 6000 habitants comme indiqué sur le document projeté).
- Mme Vernerey précise qu'il est antinomique de développer un pôle commercial à la Bouysse et soutenir l'offre commerciale du centre-ville.
Le Maire indique qu'il n'est pas du tout contradictoire d'avoir deux zones économiques : une en périphérie et l'autre en centre-ville pour maintenir, voire développer l'habitat urbain. Le Pôle Economique mène les actions dans ce sens.

- Mr Delpérié souhaite avoir des précisions sur la zone de développement des Matelines : Le Maire précise que le périmètre reste à ce jour à définir avec précision et que cette zone sera définie pour une urbanisation ultérieure.
- Mr Delpérié précise qu'il s'abstiendra sur ce nouveau projet de PAAD en précisant que le PAAD de 2013 avait été élaboré et voté par l'équipe municipale précédente dont il était membre.
- Mme Vernerey s'abstient également au vu des précisions évoquées ci-dessus.

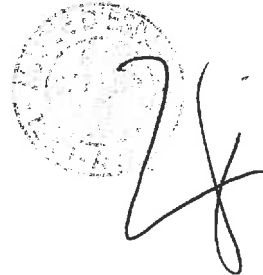
**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité (22 votes pour, 4 abstentions) :**

- **VALIDE** le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans ses orientations.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

**Le Maire
Eric PICARD**

Délibération certifiée exécutoire après
dépôt en Préfecture et publication le :

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Matelines, partially overlapping a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'E. Picard'.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Révision du Plan Local d'Urbanisme - présentation du P.A.D.D. (Projet
d'Aménagement et de Développement Durable)

Date de décision: 08/12/2014

Date de réception de l'accusé 22/12/2014

de réception :

Numéro de l'acte : 141208_11

Identifiant unique de l'acte : 012-211200969-20141208-141208_11-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1 .2

Urbanisme

Documents d urbanisme

PLU

Date de la version de la 09/10/2006

classification :

Nom du fichier : 11-Révision du PLU présentat° du PADD DEL141208-11.doc (012-
211200969-20141208-141208_11-DE-1-1_1.pdf)